









BP Ultimate - 24 HORAS TT – VILA DE FRONTEIRA

Date: 2024-11-7 Hora: 16:00

Sujet: ADITIFF No.: 1 Document no.: 1:1

De: Comité d'Organisation

Pour: Tous les compétiteurs / Equipages

Págs.: 1 Annexes: 0



Approuvé le 07/11/2024

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE (changements a bold) Art. 3 – EQUIPES

3.2 – L'compétition est ouverte aux conducteurs titulaires de Licences Sportives Internationales D-R au supérieur, ou Licence ASN correspondante accompagnée de l'autorisation de départ (Start Permission) "A", "B" ou "C" ou, aussi Nationales.

3.16 – Tous les pilotes sont tenus de porter un casque et une tenue de compétition homologuée.

Le port de sous-vêtements homologués est obligatoire – Norme 8856-2018 (Liste Technique nº74) et norme 8856-2000 (Liste Technique nº 27), conformément aux règles techniques de la FPAK, art. 4.2 et au art.11.2 PGAK Tableau des Équipements de Sécurité et Liste nº 27 FIA.

(Maillot de corps manches longues, caleçon long, chaussettes et passe-montagne).

https://www.fpak.pt/sites/default/files/ficheiros/2024-

01/Reg.Tec .%20CPTT%202024 vers%C3%A3o%20limpa.pdf

https://www.fpak.pt/sites/default/files/ficheiros/2023-

12/Prescri%C3%A7%C3%B5es%20Gerais%20de%20Automobilismo%20e%20Karting%202024.pdf

Aucune vérification ne sera effectuée sur cet équipement, dans les vérifications administratives ou techniques, son utilisation est à la charge des pilotes.

A tous le moment les commissaires techniques aux les commissaires du poste de sortie des stands, peuvent vérifier si les pilotes sont équipées. Un cas d'échec l'entrée au circuit sera dénié.

L'utilisation du système HANS est obligatoire.

Le Comité d'Organisation



